

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

<i>à compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:</i>	<b>Date</b> 31.07.2018	<b>Heure</b>	<b>Numéro</b> 18.173	<b>Département(s)</b> DFS
	Annule et remplace			

<b>Auteur(s) :</b> Motion populaire d'un groupe de citoyens	<b>Lié à :</b> <i>(Facultatif)</i> ad
--	--

**Titre : La Chrysalide : halte à la précipitation !**

**Contenu :**

Les soussignés demandent par la voie de la motion populaire que le Conseil d'État, respectivement le Grand Conseil, décrètent un moratoire empêchant le déménagement et donc la fermeture du centre des soins palliatifs « La Chrysalide », rue de la Paix 99, à La Chaux-de-Fonds, avant que la mise en œuvre de l'initiative « pour deux hôpitaux » soit effective.

**Développement (obligatoire) :**

Le directoire de l'HNE a décidé, dans la précipitation, au printemps 2018, de fermer le centre de soins palliatifs « La Chrysalide », rue de la Paix 99, à La Chaux-de-Fonds. Différentes possibilités ont été présentées au Conseil d'État fin juin 2018, sans que la population en connaisse les détails. Tour à tour, des raisons de sécurité et des raisons économiques ont été évoquées. Les aspects sécuritaires sont connus depuis longtemps mais ne nécessitent pas d'agir dans l'extrême urgence. D'autres bâtiments ou structures étatiques connaissent des lacunes de sécurité et pourtant leur fermeture n'est pas d'actualité. Nous demandons que les éventuelles lacunes sécuritaires soient mises dans la balance avec les avantages indéniables qu'amène cette maison de soins palliatifs réputée au-delà de notre canton. De plus, la possibilité d'une adaptation du bâtiment doit plus sérieusement être considérée.

Ce centre de soins palliatifs et donc sa maison constituent la base de la magnifique éclosion des soins palliatifs dans l'Arc jurassien. Sans une telle structure et en prenant le risque de déménager dans un « banal » étage d'un de nos hôpitaux, toute la réputation et surtout le personnel qualifié et motivé en prendraient un sérieux coup. D'après nos informations, un des médecins-chefs des soins palliatifs aurait même démissionné.

Finalement, le devenir de La Chrysalide doit impérativement être étudié dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative pour deux hôpitaux, acceptée par le peuple neuchâtelois le 17 février 2017.

En agissant de manière précipitée et destructive, le directoire de l'HNE n'amène rien au paysage hospitalier neuchâtelois à part une perte nette de qualité de ses soins palliatifs, labellisés jusqu'en 2022.

**Demande d'urgence : OUI**

**Auteur ou premier signataire :** *prénom, nom* (obligatoire) :

Georges Jeanbourquin, Point-du-Jour 15, 2300 La Chaux-de-Fonds

**Autres signataires** (*prénom, nom*) :

Motion populaire munie de 3320 signatures.